

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°11 du 18 mars 2011**

PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale

Texte n°1

**ERRATUM**

à l'instruction n° 60684/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA du 13 décembre 2010 relative à l'attribution du diplôme de qualification militaire aux officiers greffiers de la justice militaire.

*Du 22 février 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *division des affaires pénales militaires.*

**ERRATUM à l'instruction n° 60684/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA du 13 décembre 2010 relative à l'attribution du diplôme de qualification militaire aux officiers greffiers de la justice militaire.**

*Du 22 février 2011*

NOR D E F D 1 1 5 2 8 1 0 Z

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 60684/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA du 13 décembre 2010 (BOC N° 1 du 7 janvier 2011, texte 2. ; BOEM 662.1.3.2).

*Référence de publication :* BOC N°11 du 18 mars 2011, texte 1.

---

L'instruction n° 60684/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA du 13 décembre 2010 est modifiée comme suit :

Au point 2.2. « Procédure. ».

Au lieu de :

« Les demandes, établies sur feuille A3, doivent parvenir avant le 1<sup>er</sup> février par voie hiérarchique au chef de l'organisme (chef de service) qui les transmet pour le 15 février à l'administration centrale. » ;

Lire :

« Les demandes, établies sur feuille A3, doivent parvenir avant le 1<sup>er</sup> février par voie hiérarchique au chef de l'organisme (chef de service) qui les transmet pour le 15 février à l'administration centrale.

La liste des candidats retenus est publiée au *Bulletin officiel des armées.* ».